

# Maroc : Des ONG dénoncent le durcissement des conditions de renouvellement des titres de séjour

21.07.2020 | Maroc : Des ONG dénoncent le durcissement des conditions de renouvellement des titres de séjour

La Plateforme des Associations et Communautés Subsahariennes au Maroc (P. ASCOMS) a expliqué, lundi, son inquiétude face au «durcissement des conditions de renouvellement des titres de séjour» pour les migrants au Maroc.

Dans un communiqué parvenu à Yabiladi, la plateforme dénonce aussi «la suppression du département des affaires de la Migration au sein de l'ancien ministère des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la migration, qui était l'interlocuteur direct en matière de migration».

Le collectif d'ONG a également dénoncé de nouvelles mesures qui portent atteinte à l'esprit de la nouvelle politique migratoire adoptée par le royaume.

«Depuis juin 2018, la situation des personnes migrantes semble prendre une nouvelle tournure sur la question des conditions de renouvellement des titres de séjour, qui ne respectent plus le caractère exceptionnel de la nouvelle politique migratoire.

Après 6 années de régularisation, les personnes migrantes se voient soumises à un durcissement des conditions de renouvellement de leurs titres de séjour», dénoncent-elles.

La plateforme cite ainsi l'obligation de présentation du contrat ou attestation de travail, du contrat de bail, de l'attestation de la CNSS, du casier judiciaire, du certificat médical, des relevés bancaires, de l'attestation de salaire, du bulletin de paie. Et d'estimer que cette situation pousserait les migrants vers «l'irrégularité et la clandestinité».

P. ASCOMS recommande enfin «le respect de l'esprit du caractère exceptionnel de la régularisation pour faciliter le renouvellement des titres de séjour», «la mise en place de programmes de sensibilisation des propriétaires marocains qui louent leurs maisons aux personnes migrantes, afin de faciliter l'octroi des contrats de bail» ainsi que «la réforme de la loi 02-03 de 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Royaume du Maroc, à l'émigration et immigration irrégulière».

**...Suite**

**: <https://www.yabiladi.com/articles/details/96771/maroc-denoncent-durcissement-conditions-renouvellement.html>**